

Règlement sanitaire saison 2020-2021

Ce présent règlement est en vigueur dès la reprise des activités sur la saison 2020-2021 et jusqu'à ce que la situation sanitaire nationale le nécessite. Il pourra être amendé ou complété à tout moment si la situation évolue ou sur demande des autorités compétentes (fédération de rattachement, municipalité ou gouvernement). Il est demandé à chaque adhérent de l'appliquer sous peine d'exclusion des entraînements.

Dispositions générales

1. Port du masque obligatoire (à partir de 11 ans) sauf pendant le temps de pratique (arrivée, départ, circulation aux toilettes...). La fourniture du masque est à la charge de l'adhérent.
2. Port du masque à l'intérieur obligatoire pour les entraîneurs.
3. Pour les mineurs, ils seront accueillis et remis aux parents ou accompagnateurs à l'extérieur des salles d'entraînements afin de limiter le nombre de personnes. Les complexes sportifs étant des lieux publics clos, le port du masque est également obligatoire pour les parents et accompagnateurs.
4. Dans toutes les disciplines, un échauffement peut être réalisé en extérieur pour réduire le temps d'activité à haut volume respiratoire dans un même espace. Les pratiquants doivent prévoir un équipement adapté à cette activité extérieure (baskets...).
5. Les gymnases seront aérés régulièrement (15 min toutes les 2 h).
6. La distanciation physique, sauf lorsque la nature même de l'activité ne le permet pas, reste la règle.
7. Tenue vestimentaire propre à chaque entraînement, cheveux attachés.
8. Ne pas échanger son matériel individuel (bouteille d'eau, serviette, raquettes, maniques...). Lorsque la nature même du matériel ne permet pas d'être individuel (après de gymnastique, tables de tennis de table...), les séances seront organisées afin de limiter les échanges. Lavage des mains obligatoire avant et après l'utilisation.
9. Chaque pratiquant se présentera aux entraînements avec un sac nominatif dans lequel il pourra mettre masque, bouteille d'eau et divers effets personnels
10. En cas de symptômes (fièvre, toux...) avant l'entraînement, l'adhérent préviendra ses entraîneurs et ne viendra pas à l'entraînement. De même, en cas de symptômes pendant l'entraînement, pour les mineurs, les parents seront contactés afin de venir chercher son enfant. Les majeurs seront invités à écourter leur entraînement.
11. Une liste de présence sera tenue à jour à chaque entraînement et pourra être remise aux autorités sanitaires à leurs demandes.

Signature de l'adhérent